



CONDITIONS GENERALE DE VENTE ET D'INTERVENTION

Article 1 : Dispositions Générales

La Société

La société F ROTH - MYITSERVICES est une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 1000 €, immatriculée au RCS de Compiègne sous le numéro 818 063 349, dont le siège social est sis 1 impasse des Troènes 60340 Villers sous Saint Leu. Elle est représentée par M. Florent Roth, gérant.

Objet de la Prestation de réparation à Domicile

La société F ROTH - MYITSERVICES est spécialisée dans la réparation et la maintenance de matériels informatiques et leurs périphériques (ordinateurs, tablettes, smartphones, imprimantes...) qu'elle réalise par l'intermédiaire de ses techniciens en propre.

Les prestations sont assurées au domicile du client. Pour cela, le client peut prendre un rendez-vous par téléphone, mail ou formulaire de prise de rendez-vous disponibles sur le site www.myitservices.fr.

La société F ROTH - MYITSERVICES intervient sur un secteur de 20 km autour de son siège social.

Conditions Générales de Service

Les présentes Conditions Générales de Service, ci-dessous stipulées « Conditions Générales » sont établies par la société F ROTH - MYITSERVICES. Elles définissent les conditions contractuelles générales applicables entre la société F ROTH - MYITSERVICES et son client, dans le cadre de son activité de réparation.

Le Client déclare en avoir pris connaissance avant même d'avoir validé sa demande d'intervention.

Article 2 : Description des Prestations de Réparation

2.1 Déplacement et diagnostic

Nos techniciens se déplacent dans un rayon de 20 km autour de notre siège social.

Un diagnostic est effectué afin d'établir un devis détaillé des réparations à effectuer.

Le coût du déplacement et de l'établissement du devis est forfaitaire et consultable sur www.myitservices.fr. En cas de réparation, ce forfait n'est pas facturé.

Si lors de son intervention au domicile du client, l'intervention de notre technicien devait révéler que l'appareil en panne était techniquement non réparable ou si le devis réalisé par les équipes de La société F ROTH - MYITSERVICES devait être refusé par le client, notre forfait réglé en acompte serait intégralement dû. La société F ROTH - MYITSERVICES, en pareils cas, ne procédera donc à aucun remboursement.

2.2 Réparation en atelier

En cas de panne nécessitant une intervention longue ou des outils ne pouvant pas être transportés, le matériel



sera emmené en atelier par les soins des techniciens de la société F ROTH – MYITSERVICES et sous sa responsabilité. Une fiche de prise en charge sera alors signée par les 2 parties.

Un devis sera établi après diagnostic complet en atelier. Il sera envoyé par mail au client afin qu'il le signe numériquement. Aucune réparation ne sera commencée sans signature du devis.

Dans la mesure du possible, un rendez-vous de restitution du matériel sera fixé lors de la prise en charge du matériel.

La restitution du matériel sera effectuée par les techniciens de la société F ROTH – MYITSERVICES.

La date de restitution sera indiquée sur la facture, ce qui met fin à la responsabilité de la société F ROTH – MYITSERVICES vis-à-vis du matériel.

2.3 Intervention à distance

Pour les pannes ne nécessitant pas de changement de pièce, une intervention à distance est possible.

Cela nécessite que la session utilisateur soit ouverte et que la connexion internet du client soit fonctionnelle.

Pour cela, l'utilisation d'un logiciel sécurisé de prise en main à distance est nécessaire. Il est téléchargeable gratuitement sur www.myitservices.fr

L'intervention commence après accord de prise en main par le client via le logiciel de prise en main, et sous son contrôle.

Article 3 : Garantie

Toutes les prestations sont garanties 3 mois.

En cas de remplacement de pièces, la garantie légale de conformité est de 2 ans.

Afin de bénéficier de cette garantie, le client doit contacter la société F ROTH – MYITSERVICES dans le délai concerné, par téléphone, mail ou formulaire de contact disponibles sur www.myitservices.fr.

Une réponse est donnée au plus vite, généralement dans la journée.

En cas de problème matériel nécessitant un déplacement, un rendez-vous est fixé dans les 2 jours ouvrés suivants. Si le dysfonctionnement peut être corrigé à distance, cela est fait lors de la prise de contact.

En cas de panne de la pièce remplacée, l'échange de pièce est fait lors du rendez-vous de suivi. Aucun frais supplémentaire ne sera demandé au client.

Un rapport d'intervention sera établi et remis au client.



Article 4 : Dispositions protectrices du consommateur / Droit de rétractation

3.1 Rappel des textes légaux

Il est rappelé expressément les dispositions de l'article L.121-20 du Code de la consommation.

Article L.121-20 du Code de la consommation : Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant de frais de retour. Le consommateur peut déroger à ce délai au cas où il ne pourrait se déplacer et où simultanément il aurait besoin de faire appel à une prestation immédiate et nécessaire à ses conditions d'existence. Dans ce cas, il continuerait à exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Le délai mentionné à l'alinéa précédent court à compter de la réception pour les biens ou de l'acceptation de l'offre pour les prestations de services. Lorsque les informations prévues à l'article L.121-19 du Code de la consommation n'ont pas été fournies, le délai d'exercice du droit de rétractation est porté à trois mois. Toutefois, lorsque la fourniture de ces informations intervient dans les trois mois à compter de la réception des biens ou de l'acceptation de l'offre, elle fait courir le délai de quatorze jours mentionné au premier alinéa. Lorsque le délai de quatorze jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Article L.121-20-1 du Code de la consommation : Lorsque le droit de rétractation est exercé, le professionnel est tenu de rembourser le consommateur de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente jours qui suivent la date à laquelle le droit a été exercé. Au-delà, la somme due est, de plein droit, productive d'intérêts au taux légal en vigueur. Ce remboursement s'effectue par tout moyen de paiement. Sur proposition du professionnel, le consommateur ayant exercé son droit de rétractation peut toutefois opter pour une autre modalité de remboursement.

Article L.121-20-2 du Code de la consommation : Le droit de rétractation ne peut être exercé, sauf si les parties en sont convenues autrement, pour les contrats : 1° De fourniture de services

dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de quatorze jours francs [...]. Il est rappelé qu'est un consommateur, une personne physique agissant pour la satisfaction de ses besoins personnels, sans lien avec son activité professionnelle. Une personne morale ou une personne physique qui agirait à des fins professionnelles et qui émettrait une acceptation de l'offre du Commerçant ne bénéficie pas de la faculté de rétractation. Il est également rappelé que La société F ROTH - MYITSERVICES et le Client n'ont convenu d'aucune dérogation aux modalités légales de rétractation.

3.2 Exercice du droit de rétractation

Dans les conditions prévues par l'article L.121-20 du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de rétractation de quatorze jours à compter de sa validation à une demande d'intervention pour réparation ou mise en service d'un appareil donné.

Le client dispose d'une faculté de résiliation pour chacune de ses demandes.

Tout exercice du droit de rétractation devra être exercé auprès du Service Clients de La société F ROTH



- MYITSERVICES par :

Courrier électronique avec accusé de distribution à l'adresse électronique société contact@myitservices.fr en précisant le terme « Rétractation » dans l'objet de ce courrier électronique.

Courrier recommandé avec demande d'avis de réception à l'adresse du siège social spécifié ci-dessus.

Le client est expressément averti et son attention est spécifiquement attirée sur le fait que l'exercice de ce droit par courrier électronique, peut entraîner le non-traitement de la demande, en cas d'erreur dans l'adressage du message.

Article 5 : Prix et Paiement

4.1 Le prix

Les tarifs de déplacement et de main d'œuvre sont mentionnés sur le site www.myitservices.fr. Ils sont mentionnés en euros et toutes taxes comprises, et susceptibles d'évolution sans préavis.

Les réparations sont précédées d'un devis détaillé, soumis à acceptation du client avant toute intervention.

L'ensemble des sommes versées par les clients est définitivement acquis à La société F ROTH - MYITSERVICES sans possibilité de réduction même si de nouvelles conditions forfaitaires étaient proposées ultérieurement à des conditions financières plus avantageuses pour le client.

4.2 Modes de paiement

Le règlement de la prestation de La société F ROTH - MYITSERVICES, s'effectuera directement auprès de notre technicien au terme de son intervention, soit par carte bancaire (Cartes Visa, Mastercard), par chèque bancaire ou espèces.

Article 5 : Exonération de responsabilité et force majeure

Conformément aux termes de l'article L.121-20-3 du Code de la consommation, la responsabilité de La société F ROTH - MYITSERVICES ne pourra être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des présentes du fait du client, du fait imprévisible de tout tiers aux présentes ou encore du fait d'un cas de force majeure.

Article 6 : Invalidité partielle

La nullité, l'inopposabilité ou le caractère réputé non écrit d'une ou plusieurs clauses du contrat n'entraînera pas de plein droit la nullité de l'intégralité des présentes.

Article 7 : Réclamation

Toute réclamation doit être adressée au service client de La société F ROTH - MYITSERVICES par courriel avec accusé de réception à l'adresse électronique contact@myitservices.fr ou bien par lettre

SARL F. ROTH – 1 impasse des troènes - 60340 Villers Sous Saint Leu

RCS Compiègne 818 063 349 – SIRET 818 063 349 00018 – TVA FR43 818063349 – SARL à associé unique au capital de

1000€ - 06 08 69 82 46 – contact@myitservices.fr

<https://www.myitservices.fr>



recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse du siège social de La société F ROTH - MYITSERVICES mentionnée ci-dessus. Une réponse sera apportée par écrit sous 8 jours après réception de la réclamation.

Article 8 : Médiation

Conformément à l'article R.612-1 du Code de la consommation, le client peut gratuitement recourir au Médiateur de la consommation : Société Médiation Professionnelle –www.mediateur-consommation-smp.fr – 24 rue Albert de Mun – 33000 Bordeaux, pour toutes les réclamations déjà déposées par écrit auprès du service clientèle de La société F ROTH - MYITSERVICES depuis moins d'un an et non satisfaites.

Article 9 : Droit applicable et Jurisdiction compétente

Les Conditions Générales sont régies par le Droit Français.

Dans les limites autorisées par la loi française, en cas de litige, compétence expresse est attribuée aux juridictions de la Cour d'Appel de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires enréféré ou par requête